

~~~~~  
Délibération n°2019-48 du Comité syndical du 29 Novembre 2019

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
09 DEC. 2019  
D.R.C.L.  
GREFFE - P.F.R.A.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

L'an deux mil dix neuf le 29 novembre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.Id 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 22 novembre 2019.

|                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                                                                       | Francis BARDEAU, Berthe BARRE, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Bernard GOUJON, Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER; Claude VALERO, Louis VILLARET |
| Absents ou excusés :                                                                                                    | Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIRO, Michel SAINT-PIERRE, Laurent SINTES                                                                                                                                                                                                        |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23 – Votants : 20 et 3 pouvoirs (Mmes LEVEQUE, MORERE, PASSIEUX) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;  
Considérant, la présentation sur les orientations budgétaires du Pays annexée au présent rapport,  
Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 22 Novembre 2019  
Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président du Sydel Pays Cœur d'Hérault doit, chaque année, présenter au Comité Syndical un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit également comporter « *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* ».

Conformément aux mêmes articles du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Comité Syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales du Sydel Pays Cœur d'Hérault pour son projet de budget primitif 2020, sont définies dans la Présentation annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2020

### Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) du Sydel Pays Cœur d'Hérault pour l'exercice 2020 lors de la séance du Comité Syndical du 29 Novembre 2019;

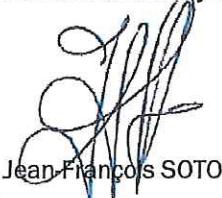
Saint André de Sangonis, le 2 Décembre 2019

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 2 Décembre 2019

Publiée le 2 Décembre 2019  
Transmise le 2 Décembre 2019

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO

Cett

re l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication  
Page 1 sur 1



PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
09 DEC. 2019  
D.R.C.L.  
GREFFE - P.F.R.A.

DOB 2020

# Débat d'Orientation Budgétaire

Cœur d'Hérault



# SOMMAIRE

- 1. Présentation**
  - o Cadre juridique du DOB
  - o Eléments de contexte général
  - o Bilan 2019, en bref
  - o Situation financière fin 2019
  - o Informations concernant le personnel
  - o Grands principes du DOB 2020
  - o Préparer le budget primitif 2020, Dépenses et Ressources
  - o Conclusions
- 2. Débat**

# PRESSENTATION

Cœur d'Herault  
Pays



- Le DOB est une **étape obligatoire** dans le cycle budgétaire qui se déroule **dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif**
- Une **délibération prend acte de la tenue du DOB**
  - Le DOB permet de **discuter des orientations budgétaires et d'informer sur la situation financière de la collectivité**
  - Le DOB doit être transmis aux membres du Sydel (Comcom, CD34, CCI et CMA) dans un délai de 15 jours après son examen
  - Le DOB doit faire l'objet d'une publicité dans les mêmes délais

## Cadre juridique du DOB

# Éléments de Contexte général

## National : contexte général

- Au moment où se tient notre DOB, le contexte national est encore incertain. Toutefois, le Projet de Loi de Finances 2020 indique :

- ▶ Prévision de croissance à 1,3% en 2020
- ▶ Les bases d'imposition locales ne seront pas revalorisées du montant de l'inflation
- ▶ La suppression de la taxe d'habitation est entérinée :
  - ▶ L'impôt local portant sur les résidences principales sera définitivement supprimé pour 80% des Français les plus modestes en 2020. (ne s'applique pas aux résidences secondaires)
  - ▶ Compensation aux communes, par l'Etat, de "la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée" avec activation d'un "mécanisme correcteur" afin de "neutraliser les écarts de compensation"
- ▶ Affectation aux intercommunalités et aux départements d'une fraction de TVA

## ❖ National : contexte général

- Le nombre de poste de fonctionnaires va continuer à baisser : supprimer environ 15 000 durant le quinquennat pour l'Etat et 70 000 suppressions dans les collectivités locales.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est quasi-stable
- Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de +6% : cela correspond à la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années
- Les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement, elles demeurent aux montants fixés l'an dernier (notamment plus de 1 milliard d'euros pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR)
- Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros
- Abondement de la "dotation élu local" (de 65 millions en 2019 à 75 millions en 2020). Il s'agit de financer les mesures du projet de loi "Engagement et proximité" qui vont bénéficier aux petites communes.

## ❖ National : contexte général

### A VENIR...

- Projets « la réforme de la taxe foncière », et plus précisément de la révision des valeurs locatives cadastrales.
- Transfert aux communes "dès le 1er janvier 2021" de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Les décrets et ordonnances sur la Loi de transformation de la Fonction Publique dont 70% des articles concernent la FPT

# Éléments de Contexte général

## ❖ National : Orientations

- Les Pays et PETR : 2 textes de Loi sont en cours de préparation avec des incidences sur les Pays
  - Loi « Décentralisation, Différenciation et Déconcentration » avec « un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire »
  - Loi « Engagement et Proximité » a pour objectif d'améliorer les conditions d'exercice du mandat de maire
- A noter la création de l'**Agence Nationale de Cohésion des territoires (ANCT)** au 1<sup>er</sup> janvier 2020

► Ce contexte nous incite à poursuivre la dynamique et les engagements du Pays aux cotés des communes et des intercommunalités du territoire afin d'optimiser les économies d'échelles

## ❖ Régional : Orientations

- Mise en œuvre de l'ensemble des politiques régionales d'accompagnement (plan Vitalité des territoires, Contrats Bourgs Centres, Contrats Grands sites d'Occitanie, régime d'aides à l'immobilier d'entreprises, aux entreprises...)
  - Assemblée des Territoires / Parlement de la Montagne
  - Mise en place du SRADDET
  - Mise en place des contrats avec les territoires
- Ce contexte régionale nous incite à poursuivre la politique de concertation et d'intégration de nos actions dans la contractualisation en cours avec la Région.

Eléments de Contexte général

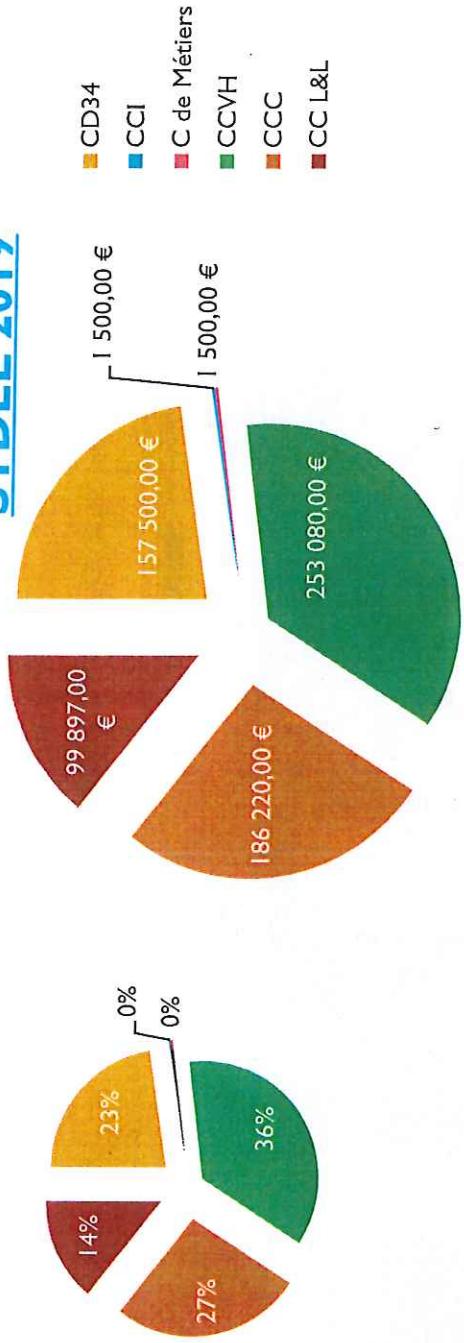
## ❖ Territorial : Orientations

- Poursuite de la **mise en œuvre des 6 défis** de la Charte de développement du Pays 2014-2025  
**2019-2020 → évaluations & actualisation en lien avec les renouvellements des exécutifs locaux**
  - Maturation dans la prise de conscience de l'intérêt de porter un **projet commun** ...
  - Tendance à la **mutualisation des actions d'intérêt inter-communautaire, réflexion sur des organisations territoriales**
- Ce contexte permet et incite le Pays à poursuivre ses missions d'accompagnement et de réflexion : SCOT, Santé, Appui aux entreprises, Programmes européens, Tourisme et patrimoine, Schémas environnementaux...

**Eléments de Contexte général**

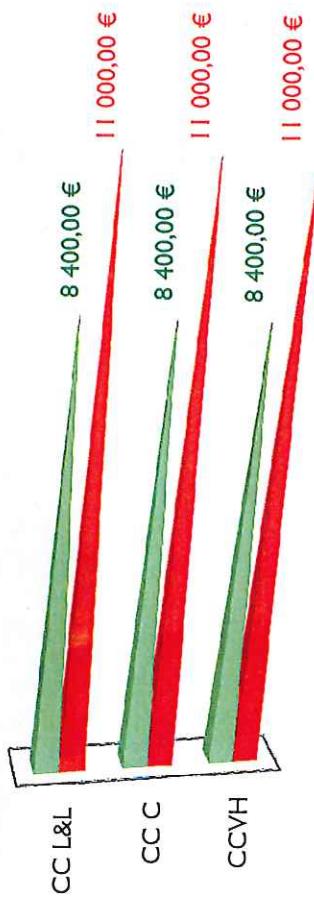
## ❖ Territorial

### RAPPEL : Participations SYDEL 2019



### Participations thématiques 2019 (BP)

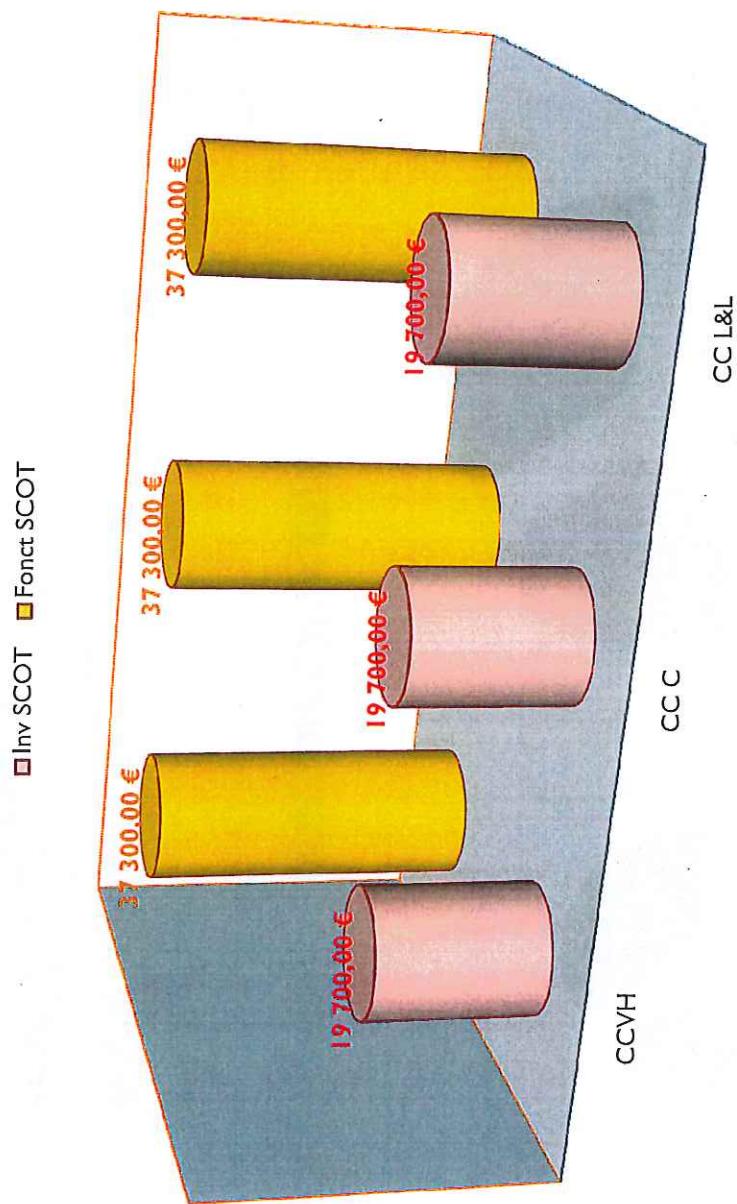
► Poursuite des équilibres financiers de 2019 en 2020



07/11/2019

## ❖ Territorial

### RAPPEL - Participations Scot 2019



► Poursuite des équilibres financiers de 2019 en 2020

- Installation du **siège social dans les nouveaux locaux** pour une proximité et une dynamique d'équipe
- Poursuite et finalisation de l'élaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial, de la Charte Forestière**
- Validation du **Schéma Directeur Cyclable**
- Accompagnement des communes sur les **dossiers CEE : récupération des subventions**
- Renouvellement Pluriannuel **CLS, CGEAC et du Label « Vignobles et Découvertes »**
- Validation du **PADD Scot & Accompagnement des Contrats Bourgs Centres...**
- Poursuite des Programmes européens **LEADER et ATI**

Bilan 2019, en bref

# Situation financière fin 2019

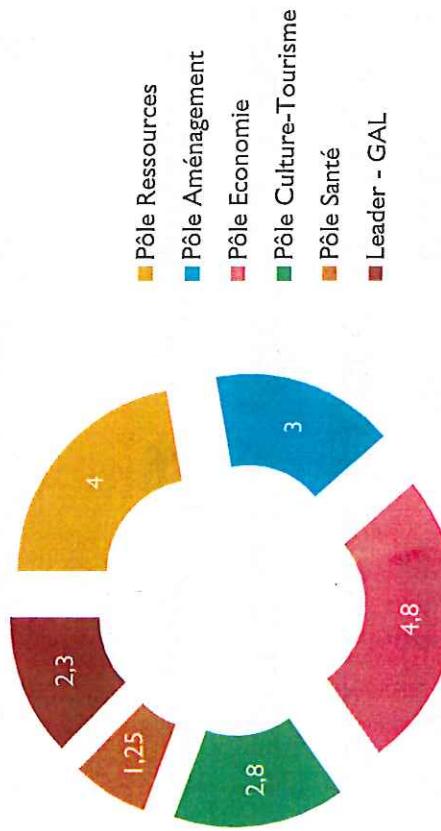
- Point sur la situation de la trésorerie

- Fin 2018, le Comité Syndical a autorisé le Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000€ pour faire face aux besoins budgétaires et aux retards de versements de recettes ou de participations
- A ce jour la trésorerie disponible est de **403.450,88€ (date : 17.10.2019)**

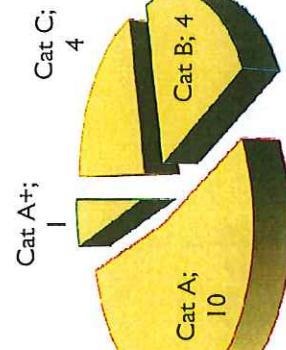
► Proposition pour 2020 : Arbitrage renouvellement ou pas de la possibilité de recours à une ligne de trésorerie (principe de précaution)

## ❖ 19 agents (18.15 ETP) - Rappel

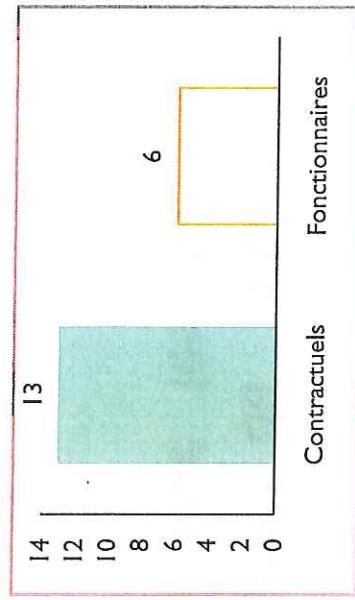
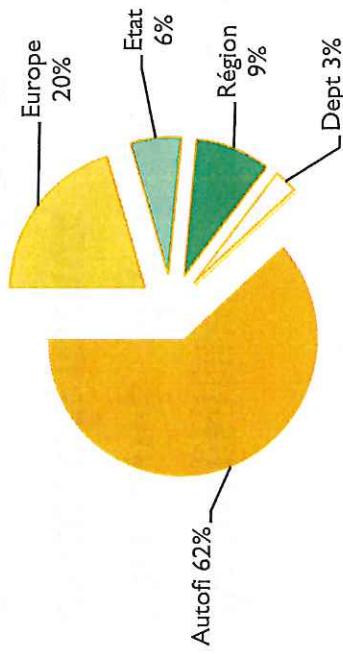
Répartition des ETP par Pôles 2019



Répartition des Agents 2019

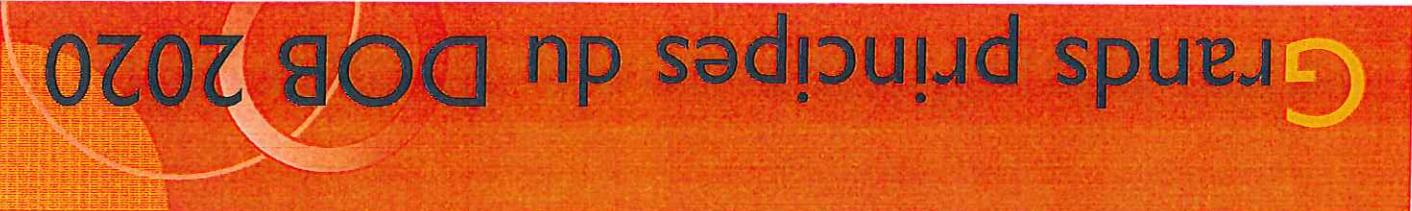


Financement de l'Ingénierie



# oPriorités 2020

- ❖ Actualisation des orientations du projet de territoire du Sydel en lien avec les nouveaux exécutifs locaux
- ❖ Finalisation du SCOT
- ❖ Poursuivre la rigueur budgétaire
- ❖ Diversifier les ressources financières dont notamment les éco-financements
- ❖ Répondre aux différents appels à projets
- ❖ Travailler les mutualisations notamment sur le tourisme
- ❖ Saisir les opportunités d'évolution de statuts PETR pouvant avoir un impact budgétaire

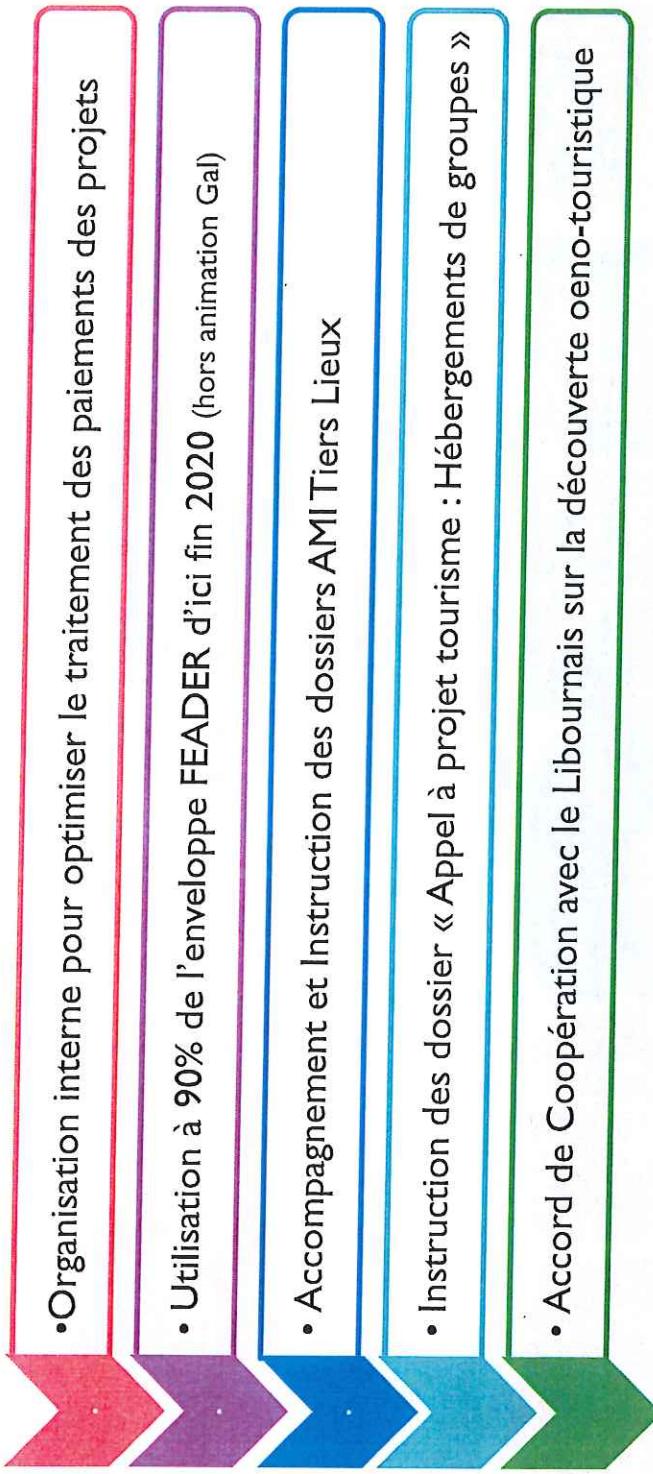


## • Pôle Direction / Ressources



Grands Principes du DOB 2020

## • Leader GAL - Convivencia II



### 4 Comités de Programmation

l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projets

instruction des demandes de subventions

**Coopération LEADER**

Comités Techniques

Liens avec les différents partenaires techniques et les cofinanceurs

instruction des demandes de paiements

Bilan / Evaluation des projets

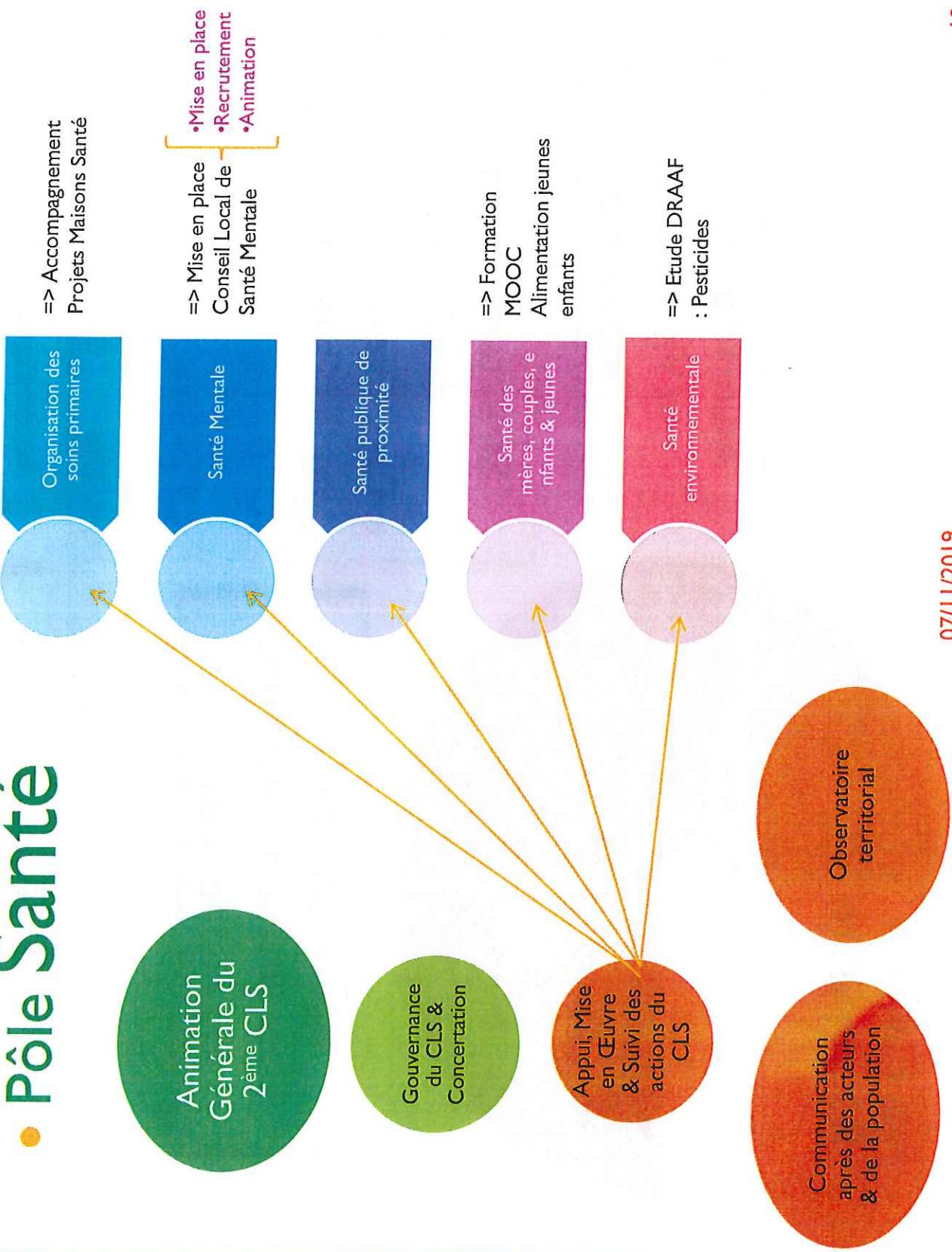
Réseaux

07/11/2019

18

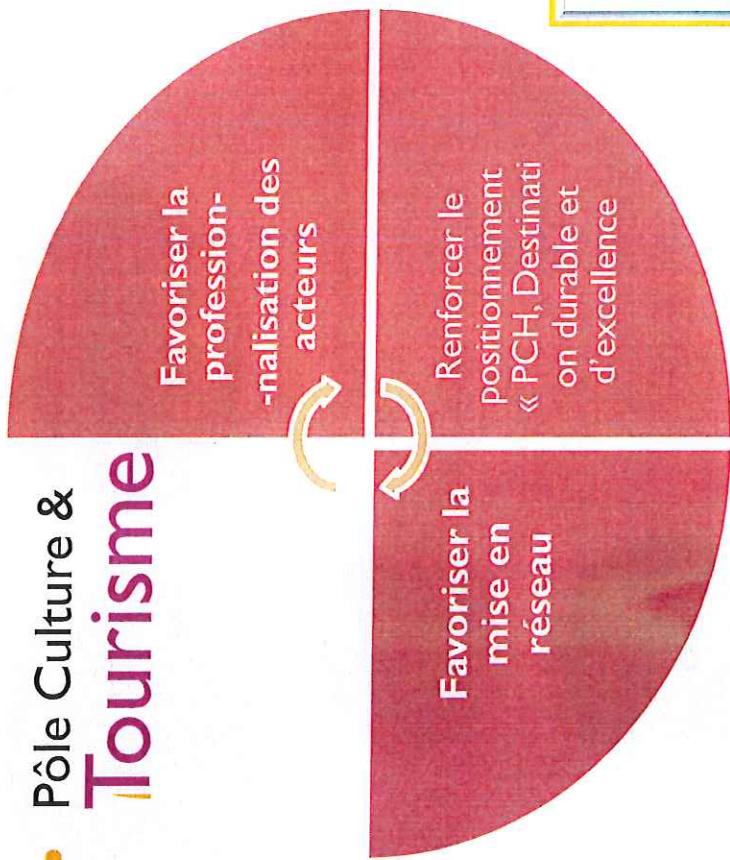
# Pôle Santé

## EXEMPLES



Grands Principes du DOB 2020

# • Pôle Culture & Tourism



**Animation du Label**

« Vignobles &  
Découvertes »

**Structuration de la**

**destination**  
« Pays Cœur d'Hérault »  
en lien avec les 3 OT

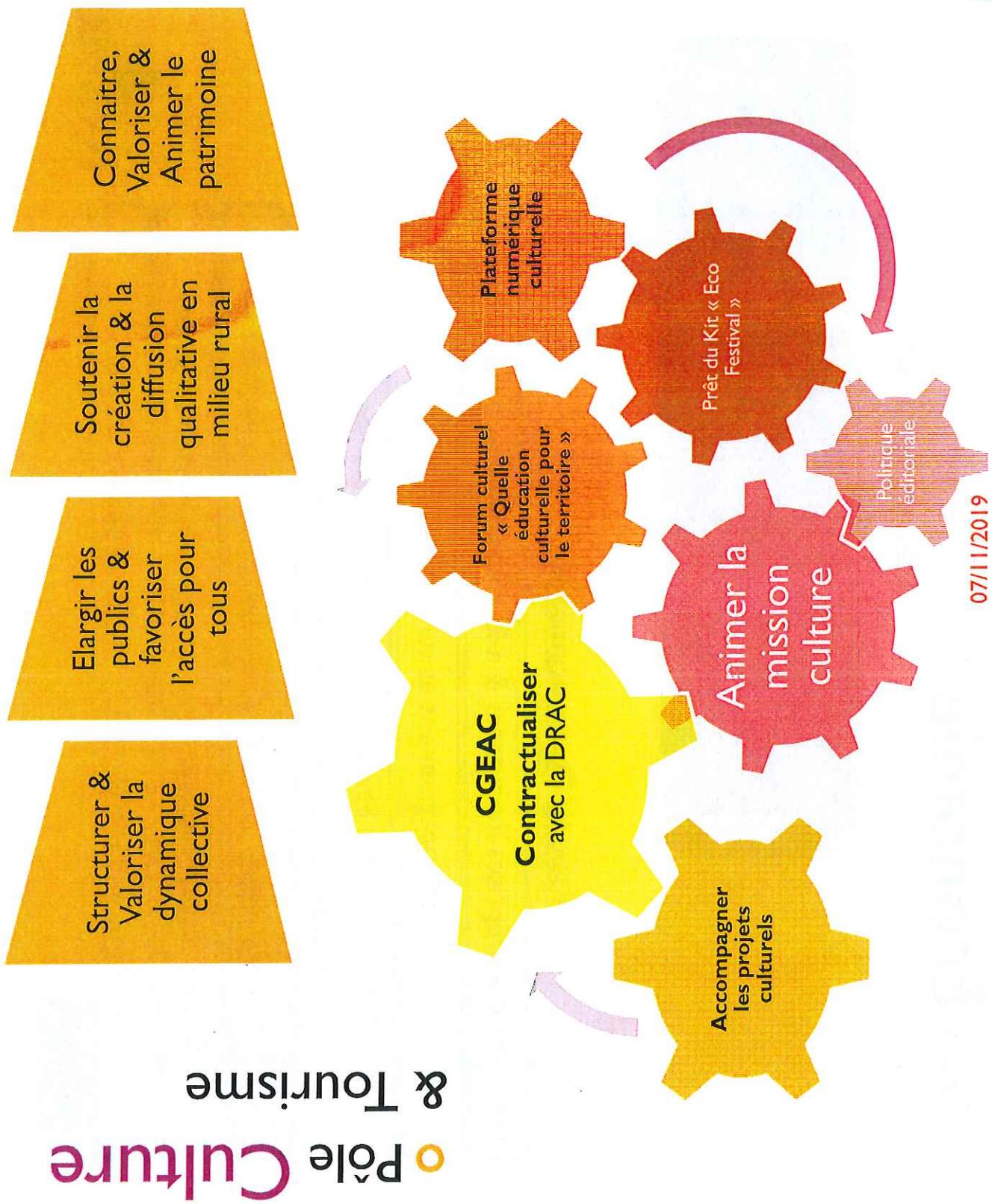
**Communication &**  
**Coordination « Activités**  
**de Pleine Nature »**

**Opérations Marketing**

**Accompagnement de**  
**projets touristiques**

**Projet Coopération Leader**  
« Sac à dos Oenotourisme »

07/11/2019



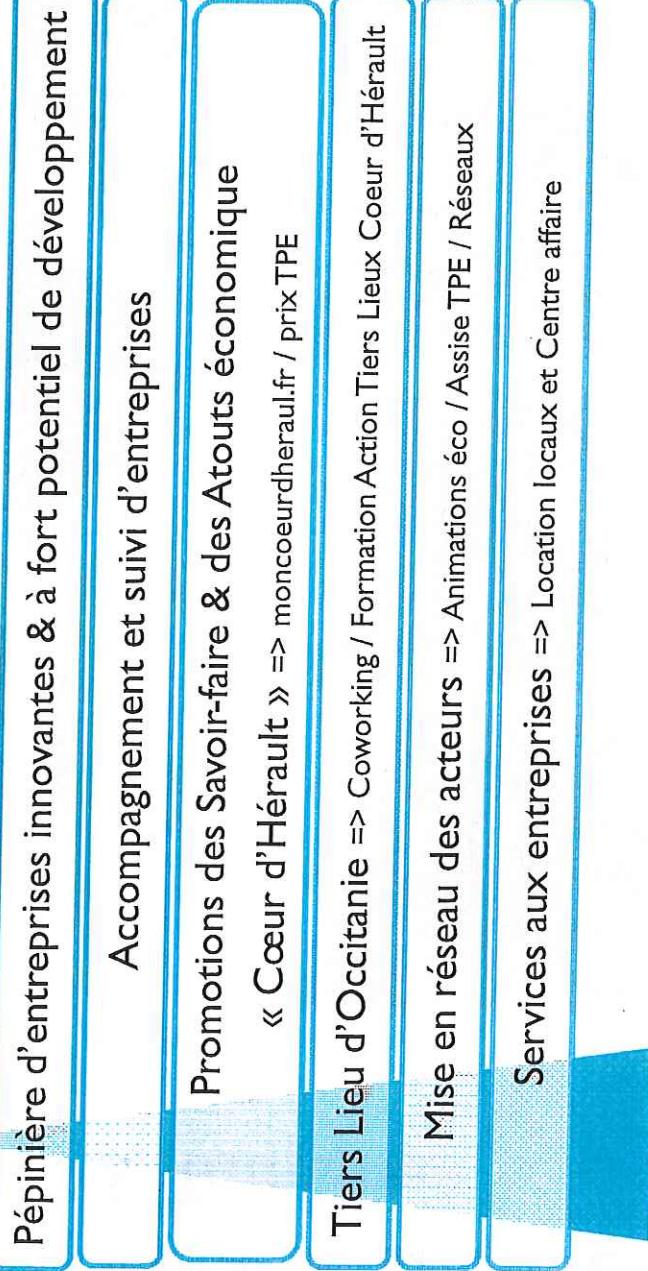
Grands Principes du DQB 2020

# • Pôle **Economie**

## Missions Générales



## Missions Opérationnelles

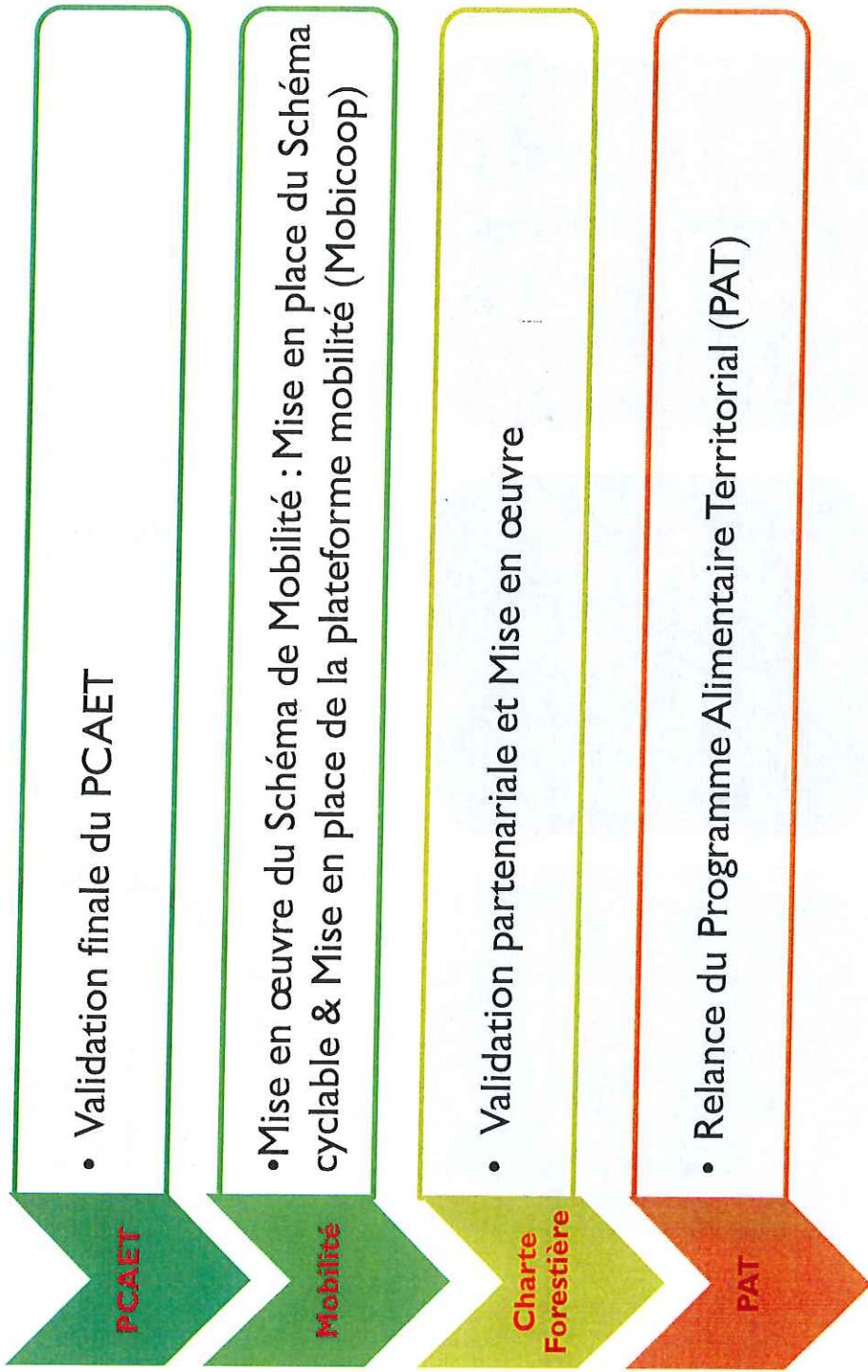


07/11/2019

22

Grands principes du DOB 2020

# • Pôle Aménagement & Environnement



Grands principes du DOB 2020

# Scot

- Budget annexe
- 



Séminaire  
« Scot » avec  
les nouveaux  
élus

Stage Géomaticien  
Stages collectifs

07/11/2019

# Préparer le BP hypothèses 2020

## ❖ Budget Principal — Participations des EPCI 2020



|              | Participations 2019 | Base Pop 2019     | Hyp 7,47€ <sup>(1)</sup> |
|--------------|---------------------|-------------------|--------------------------|
| CCC          | 186 220 €           | 27 794 hab        | 207 621 €                |
| CCLL         | 99 897 €            | 14 910 hab        | 111 378 €                |
| CCVH         | 253 079 €           | 37 773 hab        | 282 164 €                |
| <b>Total</b> | <b>539 196 €</b>    | <b>80 477 hab</b> | <b>601 163 €</b>         |

(1) Estimatif sur la base de la population 2019

- 11 000€ / OT sur le tourisme
- Disparition de la contribution UMUPS



## ❖ Budget SCoT 2020 - Participations des EPCI 2020



|              | Part 2019 |          |                  | Part 2020         |  |                     | Part 2021 |                  |
|--------------|-----------|----------|------------------|-------------------|--|---------------------|-----------|------------------|
|              | Fonct     | Inv      | TOTAL            | Part. Forfaitaire |  | Supl estimatif DAAC |           |                  |
| CCC          | 37 300 €  | 19 700 € | 57 000 €         | 57 000 €          |  | 14 000 €            |           | 57 000 €         |
| CCLL         | 37 300 €  | 19 700 € | 57 000 €         | 57 000 €          |  | 14 000 €            |           | 57 000 €         |
| CCVH         | 37 300 €  | 19 700 € | 57 000 €         | 57 000 €          |  | 14 000 €            |           | 57 000 €         |
| <b>Total</b> |           |          | <b>171 000 €</b> | <b>171 000 €</b>  |  | <b>42 000 €</b>     |           | <b>171 000 €</b> |

- lissage des participations forfaitaires sur 3 ans
- validation participation complémentaire pour l'étude DAAC

Préparer le BP : hypothèses 2020

# 2020... une année de transition

- ❖ Renouvellement des exécutifs locaux
- ❖ Actualisation de la charte territoriale du Sydel
- ❖ Validation du SCOT

Conclusions

# DEBAT

